

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 7 août 2013 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé

NOR : AFSS1330637A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique ;
Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 182-4, R. 162-54 et R. 182-3 et suivants ;
Vu l'arrêté du 13 juillet 2011 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé ;
Vu la proposition de la Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, organisation syndicale représentative des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée membre titulaire de l'Union nationale des professionnels de santé, pour la période du mandat restant à accomplir, au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs : Mme Françoise DEVAUD, en remplacement de M. Maurice RAMIN.

Sont nommés membres suppléants de l'Union nationale des professionnels de santé, pour la période du mandat restant à accomplir, au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs : M. Sébastien GUERARD, en remplacement de Mme Fanny RUSTICONI ; Mme Corinne FRICHE, en remplacement de M. Christophe LEBRUN ; M. Christian CHATRY, en remplacement de M. Charles SCHPIRO, et M. Jean-Yves LEMERLE, en remplacement de Mme Françoise DEVAUD.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 7 août 2013.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur de la sécurité sociale :
Le chef de service,
adjoint au directeur de la sécurité sociale,
J. BOSREDON